

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2025

Point 4.10 de l'ordre du jour

Délibération

n° 222-2025

Point 4.10

Tarif solidaire / pack ordinateur reconditionné

EXPOSE DES MOTIFS :

L'association Emmaüs Connect fait de l'inclusion numérique son cœur d'activité. Elle accompagne aux compétences numériques essentielles les personnes en situation de précarité. Pour cela, elle propose de l'équipement (recharges téléphonie et mobiles, ordinateurs et smartphones à prix solidaire), de l'accompagnement à des parcours d'initiation au numérique et à des ateliers courts, et de la médiation. L'association s'appuie sur une plate-forme (LaCollecte.tech) favorisant la mise en relation pour opérer le reconditionnement de matériel informatique.

L'université s'appuyant sur la Mission solidarité a initié en 2024 un partenariat avec Emmaus Connect et le CROUS afin de répondre au plus près aux besoins des étudiants précaires en matière numérique, mais également dans le souci de contribuer au respect de l'environnement en utilisant du matériel reconditionné.

Cette opération s'inscrit en conformité avec le décret n°2022-1413 du 7 novembre 2022 relatif à la revente de matériels informatiques réformés.

Ainsi, 100 packs éducatifs (constitués pour chacun d'un ordinateur portable, de logiciels, d'une sacoche, d'un casque, d'un disque dur externe et d'une souris) ont été distribués en 2024-2025.

Vu le succès de l'initiative, et après évaluation auprès des intéressés, il a été décidé de reconduire l'opération avec une commande de 150 packs, composés uniquement d'un ordinateur, d'une souris et d'une pochette. Le prix d'achat s'élève à 145 €/unité pour l'université, soit un montant total de 21 750 € financés à 76 % par des crédits CVEC. Une contribution de 35 €/pack sera demandée à l'étudiant (soit 24 % du prix total).

Pour rappel, toute attribution d'un pack procède d'une demande auprès du service social commun et d'un examen en commission. Pour responsabiliser les demandeurs, il est demandé une contribution de l'étudiant.

Antérieurement, une aide accordée pour le financement d'un ordinateur ne couvrait pas la totalité du cout d'achat.

Le tarif solidaire de 35 € par pack est soumis à l'approbation du CA.

Rapporteur : Hugues BOYER

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif solidaire de 35 € pour la vente d'un pack éducatif selon la procédure indiquée dans l'exposé des motifs.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

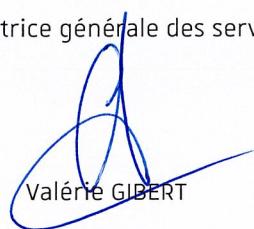
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT